



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques

INITIATIVE VISANT À BÂTIR CONJOINTEMENT LA ROUTE DE LA SOIE VERTE EN AVIATION

(Note présentée par la Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'initiative visant à construire conjointement la Route de la soie verte en aviation a pour but de promouvoir la transformation verte et à faibles émissions de carbone de l'aviation civile dans les pays partenaires, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et des objectifs stratégiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette entreprise conjointe adhère aux principes de la consultation étendue, de la contribution conjointe et des bénéfices partagés, en se concentrant sur la construction conjointe d'aéroports verts, un système vert de gestion du trafic aérien, de vols verts, et sur le renforcement des capacités pour la transformation écologique de l'aviation civile, de manière à promouvoir la coopération pratique entre les pays partenaires.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- constater le rôle important de l'initiative de la Route de la soie verte en aviation pour ce qui est de favoriser une coopération pratique entre tous les États en vue de réduire les émissions de l'aviation internationale ;
- comprendre et appuyer le fait que le projet de Route de la soie verte en aviation aurait un rôle rassembleur positif, et inviter tous les États à se joindre à cette initiative.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note devraient être entreprises dans le cadre des ressources disponibles dans le budget ordinaire 2026-2028 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le plan d'activités 2026-2028.
<i>Références :</i>	<i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Accord de Paris</i> <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Résolution A41-22 de l'Assemblée de l'OACI – <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)</i> Plan d'action pour le développement vert de l'aviation civile de la Chine (2023-2025)

¹ Versions anglaise et chinoise fournies par la Chine.

1. INTRODUCTION

1.1 La Chine contribue de manière importante au développement durable de l'aviation civile mondiale. Elle a toujours adhéré au concept de développement vert et a continué à agir résolument en faveur du développement vert, sobre en carbone et circulaire de l'aviation civile.

1.2 La Chine est disposée à renforcer la coopération avec d'autres pays dans le domaine du développement vert de l'aviation civile. Ces dernières années, par l'entremise de projets tels que l'initiative « Une Ceinture et une Route » et le fonds climatique « coopération Sud-Sud », la Chine n'a cessé d'apporter son soutien, dans la mesure de ses capacités, à d'autres pays en développement.

1.3 Le projet de la Route de la soie verte en aviation est la principale plateforme permettant à l'aviation civile chinoise de renforcer la coopération avec les autres pays. L'État continue à développer de manière proactive des partenariats dans le domaine de l'aviation avec les pays partenaires, en collaborant à la création d'un couloir aérien efficace et propre.

2. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA ROUTE DE LA SOIE VERTE EN AVIATION

2.1 L'initiative de bâtir la Route de la soie verte en aviation a pour but de favoriser la transformation verte et à faible émission de carbone de l'aviation civile dans les pays partenaires, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et des objectifs stratégiques de l'OACI.

2.2 Cette initiative se concentre sur la promotion d'une coopération pratique entre les pays et sur l'avancement conjoint de la transformation verte et à faible émission de carbone de l'aviation en fonction des conditions nationales et des dotations en ressources des pays partenaires, en respectant les principes de consultation étendue, de contribution conjointe et de bénéfices partagés.

2.3 Cette entreprise a toujours adhéré au concept de développement vert, en suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le projet de la Route de la soie verte en aviation a encouragé activement la recherche participative, le développement, la promotion et l'application de technologies avancées en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de carbone dans l'aviation civile, et a permis de réaliser la transformation verte et à faible émission de carbone de l'aviation civile en s'appuyant sur la contribution de chaque pays, sur l'apprentissage mutuel et l'échange, et sur la coopération favorable à toutes les parties. Il a également favorisé conjointement les progrès synergiques de la réduction du carbone, de l'atténuation de la pollution, de l'expansion verte et de la croissance de l'aviation civile mondiale et des industries connexes.

3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'INITIATIVE DE LA ROUTE DE LA SOIE VERTE EN AVIATION

3.1 Bâtir conjointement un système aéroportuaire écologique. Le projet de la Route de la soie verte en aviation s'engage à construire des aéroports verts et durables, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection de l'environnement écologique du site du projet tout au long des phases de conception, de construction et d'exploitation. Les pays partenaires pourraient se concentrer sur le renforcement de la communication et de la coopération dans divers domaines, tels que la recherche et le déploiement de l'électrification des aéroports, le recyclage des eaux aéroportuaires et le traitement des eaux usées, la prévention de la pollution sonore, la construction de systèmes énergétiques intelligents, la conservation de l'énergie et la réduction du carbone dans les infrastructures, ainsi que la

certification des aéroports sobres en carbone, afin de construire conjointement des aéroports verts, à faibles émissions de carbone et durables.

3.2 Bâtir conjointement un système vert de gestion du trafic aérien. Le projet de la Route de la soie verte en aviation s'engage à coopérer avec les pays partenaires dans la recherche, le développement et l'application de nouvelles technologies de gestion du trafic aérien (ATM) ainsi que dans l'application innovante d'installations et d'équipements ATM, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion du trafic aérien et des opérations de vol, de favoriser la réduction de la pollution et des émissions de carbone des vols, et de réduire l'impact des activités aéronautiques sur l'environnement écologique.

3.3 Développer conjointement des vols verts. Le projet de la Route de la soie verte en aviation s'engage à aligner et à reconnaître mutuellement les politiques et les normes afin de soutenir le développement de l'initiative. Mettant l'accent sur l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF), de carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et d'autres énergies plus propres pour l'aviation, l'initiative de la Route de la soie verte en aviation mène activement des projets pilotes de vols verts, fait le bilan des expériences propices à la décarbonation des vols et participe activement à la coopération pratique dans divers domaines sous l'égide de l'OACI. Elle fait également progresser l'alignement entre l'initiative « Une Ceinture et une Route » et l'initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI, et favorise l'amélioration des SARP.

3.4 Lancer conjointement un programme de renforcement des capacités lié à la transformation écologique de l'aviation civile. Mettant l'accent sur les technologies, les connaissances professionnelles, les normes opérationnelles et les modèles d'exploitation et de gestion liés à la transition verte et à faible émission de carbone de l'aviation civile, les pays partenaires du projet de la Route de la soie verte en aviation pourraient se consulter et organiser des formations et des séminaires de coopération, et assurer la formation et l'éducation continues des talents. L'objectif est de renforcer conjointement la capacité de l'aviation civile en matière de la transition verte et sobre en carbone, et de fournir un soutien important aux pays partenaires dans des domaines tels que la formation de talents axés sur l'écologie et la sobriété carbone dans l'aviation civile, le développement de disciplines et la recherche scientifique.